

Questions fréquentes

Avez-vous une page Facebook ?

Oui, nous sommes actifs sur la page Facebook, vous pouvez nous suivre via ce lien : <https://www.facebook.com/lessuitesdenestor>

Quelle est la différence entre un habitat groupé et une résidence service ?

La grande différence entre une résidence service et un habitat groupé est au niveau des soins prestés, comme par exemple des soins de plaies ou encore des soins infirmiers. En habitat groupé il n'y a pas de soins proposés.

Puis-je bénéficier d'aides financières ?

Les logements ne sont pas subventionnés et comme il ne s'agit pas d'une résidence service, par conséquent il n'existe pas d'aides pour le logement.

Pouvez-vous apporter vos anciens meubles ?

Nous prenons en compte que vos anciens meubles valent beaucoup d'argent. C'est pour cela qu'il est possible de ramener ses anciens meubles selon des modalités à discuter avec le gestionnaire du site.

Est-ce que les animaux de compagnies sont les bienvenues ?

Les animaux ne sont pas acceptés. Cependant, il est toujours possible d'en discuter et d'octroyer une autorisation spéciale. La dérogation dépend de l'animal en question et sera étudiée au cas par cas.

Il y a-t-il des activités sociales-éducatives ?

Il y aura des activités organisées et réfléchies au préalable, en fonction des demandes et envies des locataires.

Quel est la flexibilité de personnalisation de mon espace de vie ?

Dans votre espace de vie privatif, en faisant attention au respect du bien de location, vous avez la plénitude de personnaliser cet espace selon vos envies.

Quels sont les modalités financière de la location d'une suite.

Pour toute prise en location d'une suite, nous vous demanderons de verser deux mois de loyer hors charges pour la caution. Le loyer et les charges seront payés en avance le premier du mois sur le nom de société.

Il y a-t-il un soutien offert pour faciliter processus de déménagement ?

Non, il n'y a pas de processus de déménagement.

Il y a-t-il une salle polyvalente ?

Il y aura un espace de vie commun au sein de la communauté. C'est à cet endroit que seront organisées des activités entre locataire.

Il y a-t-il une cuisine commune ou un endroit de rencontre lors des repas ?

Chaque maison dispose de sa cuisine et de son salon commun pour se retrouver entre colocataires ; il existe de espaces commun comme un barbecue et un terrain de pétanque. Nous souhaitons mettre à disposition, dans le futur, une salle polyvalente pour faire des événements prédéfinis avec les colocataires.

Il y a-t-il un parking privatif ?

Des parkings seront mis à votre disposition à la demande. Cependant, un parking public se trouve à moins de 100m des Suites de Nestor.

Il y a-t-il un ascenseur entre les étages ?

Non, il n'y a pas d'ascenseur.

Il y a-t-il un service de nourriture ?

Non, il n'y a pas de service de nourriture au sein de la communauté. Vous avez votre propre espace de vie commun avec une cuisine toute équipée. Cependant, vous pouvez toujours demander une aide de repas à domicile ou vous faire livrer à manger par les différentes applications de livraison.

Quels sont les moyens mis en œuvre pour lutter contre la pollution ?

Le Clos de Bozière est un immeuble de basse consommation avec un PEB A. Il est équipé de panneaux photovoltaïques individuels et d'une pompe à chaleur air/eau individuelle.

Est-ce que l'accès au sauna est payant ?

Non, le sauna est compris dans le loyer, c'est un bien commun entre les locataires.

Qui est derrière ce projet ?

Denis Ruysen est le chef de ce projet, il s'agit du promoteur immobilier.

En quoi le projet est-il solidaire ?

Le projet est basé sur l'entraide, une communauté solidaire au sein d'un habitat groupé.

Il y a-t-il un espace vert pour se balader ?

Des espaces verts comme le Parc Bozière ou le Parc de Crombez sont à proximité de la résidence. Ces espaces verts vous permettent de prendre l'air. Vous pouvez aussi vous balader dans la ville de Tournai et découvrir son histoire !

Quels sont les moyens de sécurité mis en œuvre ?

Il y a un bouton d'urgence dans chaque suite et dans les zones communes, un bouton d'urgence est prévu pour faire appel au concierge en cas de besoin.

Quels sont les services du groom ?

Le groom est votre assistant quotidien, disponible pour vous assister dans vos tâches quotidiennes. Besoin d'aide pour vos courses, d'un accompagnement d'un point A à un point B ? Bien plus qu'un simple concierge, Nestor est plutôt votre major d'homme personnel.

Est-ce qu'il y a un Matching des candidats ?

Evidement vivre en colocation, requiert de bien s'entendre avec ses compagnons de vie. Nous ferons de notre mieux pour faire des équipes homogènes, vous pouvez également venir avec vos amis. Nous proposerons aux personnes un questionnaire avec des questions ouvertes (Matching) pour favoriser une bonne entente dans les maisons.

Comment se déroule le processus de location ou pré réservation ?

Il est possible dès à présent d'effectuer des réservations sans engagement financier. Celle-ci pour se faire trois mois avant la livraison de la mise en service des appartements. Pour finaliser l'acquisition, nous vous enverrons un contrat de bail.

Quels sont les avantages de la colocation entre seniors ?

Les buts principaux de ce type de logement sont de lutter contre la solitude, vivre une nouvelle expérience et aussi de retrouver une vie en communauté.

Peut-on réduire les coûts de services par mois ?

Pour réduire les coûts de service du groom, vous pouvez regrouper vos heures avec vos cohabitants (nettoyage de l'appartement, service traiteur,...). Une autre solution s'offre à vous, vous pouvez répartir les tâches communes avec l'ensemble de vos colocataires.

Est-ce que le local vélo électrique est payant ?

Nous mettons à votre disposition un local vélo électrique ainsi que les recharges. Elles seront gratuites afin de favoriser la mobilité douce, elles se rechargent grâce aux panneaux photovoltaïques équipés.

Il y a-t-il un âge minimum pour venir s'installer ?

Non, il n'y a pas d'âge minimum, l'idée première est de constituer une communauté de jeunes seniors âgée de 55 ans. Cependant, vous pouvez vous adresser à nous si vous êtes un groupe de locataires, il y a toujours moyen de trouver un accord si vous n'avez pas l'âge requis.

Quels sont les conditions de santé pour pouvoir y habiter ?

Si vous êtes une personne âgée autonome, il n'y a pas de problème.

Est-ce que le groom peut effectuer des soins ?

Non, il n'effectue pas de soins. Ce n'est pas un infirmier mais un homme à tout faire.